

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4507

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacornèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4507**

commission principale : urbanisme

objet : **Attribution d'une subvention à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est membre de droit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise qui apparaît comme le socle des connaissances territoriales de l'ensemble des 35 partenaires qui constituent l'agglomération lyonnaise. Cette structure participe également à la mise en œuvre effective des politiques publiques de la Communauté urbaine, notamment dans les domaines de l'aménagement et du développement urbain assurés par cette association.

Bilan d'activités pour 2013

Par délibération n° 2013-3893 du 18 avril 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 010 376 € (ainsi qu'une cotisation annuelle de 25 000 €) au profit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année 2013.

Les grandes orientations 2013 de l'Agence étaient construites autour, notamment, des missions suivantes :

- le renforcement du partenariat aux niveaux régional, de l'aire métropolitaine et de l'agglomération lyonnaise,
- l'apport de ressources sur l'observation et la prospective du territoire,
- le passage d'une agence d'urbanisme à une agence des territoires au plan des missions métropolitaines,
- le portage de thématiques à l'échelle métropolitaine,
- la poursuite du chantier transversal de révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH) de la Communauté urbaine.

Programme d'activité pour 2014

Pour l'exercice 2014, le programme d'activité proposé par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise réaffirme son objectif de constituer un socle des connaissances territoriales de l'agglomération lyonnaise.

L'activité 2014 de l'Agence sera construite autour des principales missions suivantes, dans le cadre du projet d'agence concernant le fonctionnement de l'association et visant à répartir les actions en 8 thématiques :

- les questions métropolitaines, thématiques et territoriales,
- la planification intercommunale, et notamment le PLUH,
- le projet urbain (aux différentes échelles),
- les observatoires concernant l'économie, l'habitat, la mobilité, la cohésion sociale, les espaces agricoles et naturels,

- l'ouverture internationale, entre collaborations européennes et coopérations décentralisées,
- l'innovation, le partenariat scientifique et le développement des outils, méthodes et compétences,
- la capitalisation et la diffusion des savoirs et des connaissances,
- le fonctionnement associatif.

Par la présente délibération, il est donc proposé au Conseil :

- de poursuivre le soutien des actions conduites par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,
- d'approuver les grandes orientations du programme partenarial de l'Agence d'urbanisme pour l'année 2014,
- d'autoriser monsieur le Président à signer la convention annuelle formalisant le soutien de la Communauté urbaine pour la réalisation des activités de l'association sur l'exercice 2014.

Par ailleurs, la Communauté urbaine accompagne l'Agence d'urbanisme sur la période 2012-2015 pour la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine d'ici au 31 décembre 2015. Cette révision constitue une réelle opportunité de redéfinir un projet politique de développement et d'aménagement durable partagé qui participera à la mise en œuvre des politiques communautaires pour les prochaines années.

La démarche d'évolution de ce document cadre s'inscrit dans un environnement profondément renouvelé à la fois par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé le 16 décembre 2010 et par la loi portant "Engagement national pour l'environnement" du 12 juillet 2010 (dite "Grenelle 2"), ce qui nécessite d'intégrer de nouveaux concepts et obligations (maîtrise de l'énergie, biodiversité, réduction des gaz à effet de serre -GES-). En outre, la révision du PLU permettra d'intégrer des données et des orientations, aujourd'hui contenues dans le plan local de l'habitat (PLH).

De plus, la réflexion intègre la nécessaire évolution des PLU des nouvelles communes ayant intégré la Communauté urbaine depuis 2005 (Givors, Grigny, Lissieu).

Enfin, la déclinaison territoriale du futur projet politique d'agglomération du PLU devra nécessairement se faire à des échelles spatiales compatibles avec le SCOT afin de traduire l'expression dynamique du concept de compatibilité du PLU.

Les conditions de mise en œuvre de ces novations devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2015.

Cette entrée en phase pré-opérationnelle nécessite, à titre exceptionnel, que l'Agence d'urbanisme mobilise des moyens d'assistance et d'accompagnement complémentaires afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la révision des documents d'urbanisme de planification pour le compte de la Communauté urbaine.

Une subvention exceptionnelle de 200 000 € par an a ainsi été octroyée par la collectivité sur les exercices 2010 et 2011, portée à un montant de 335 000 € en 2012 dans le cadre du renforcement de l'intervention, avec le recrutement de 4 urbanistes, d'un chargé d'études patrimoine et d'un cartographe de l'équipe dédiés à la révision du PLU. Sur l'exercice 2013, 445 000 € ont été alloués au financement des 6 postes précités, ainsi qu'à la création d'un poste de rédacteur du rapport de présentation. La subvention proposée pour l'exercice 2014 est de 445 000 €.

Pour permettre à l'association de mener à bien son programme de travail arrêté avec les partenaires de la structure, il est proposé au Conseil d'attribuer pour 2014 une subvention de fonctionnement d'un montant total de 4 995 970 € qui se décompose entre :

- la participation financière d'un montant de 4 550 970 € pour l'année 2014,
- la participation exceptionnelle au titre du PLUH de 445 000 € au titre de l'exercice 2014.

Cette subvention sera complétée d'une cotisation annuelle versée par la Communauté urbaine pour un montant de 25 000 € dans une délibération qui sera soumise à cette même séance à l'approbation du Conseil de communauté.

Le montant des mises à disposition de locaux et de matériel informatique est compris dans la participation financière versée à l'Agence d'urbanisme. La mise à disposition de personnel fait l'objet d'une valorisation, estimée à partir du montant 2013 qui sera réévaluée en 2014 en fonction des rémunérations effectivement versées. Les conventions afférentes à ces mises à disposition seront présentées à un prochain Conseil.

La participation totale de la Communauté urbaine de 5 020 970 € - cotisation annuelle comprise - représente près de 62 % du budget total de l'association qui s'élève, pour l'année 2014, à titre prévisionnel, à 8 114 720 € répartis entre les principaux postes de charges et de produits suivants :

Budget modificatif 2013 (projet)		Prévisionnel 2014	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et charges externes	1 124 685	achat et charges externes	1 120 000
impôts, taxes et versements assimilés	691 200	impôts, taxes et versements assimilés	754 000
salaires et charges sociales	6 324 604	salaires et charges sociales	6 200 000
dotations aux amortissements	28 000	dotations aux amortissements	20 000
dotations aux provisions et charges exceptionnelles	148 000	dotations aux provisions et charges exceptionnelles	20 000
frais financiers et autres charges	1 000	frais financiers et autres charges	720
Total dépenses 2013	8 317 489	Total dépenses 2014	8 114 720
subvention totale de la Communauté urbaine dont :	5 035 376	subvention totale de la Communauté urbaine dont :	5 020 970
- subvention de fonctionnement (locaux, personnel, informatique)	521 840	- subvention de fonctionnement (personnel)	260 116
- participation financière	4 565 376	- participation financière	4 550 970
- participation exceptionnelle pour révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon	445 000	- participation exceptionnelle pour révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon	445 000
- cotisation annuelle de la Communauté urbaine	25 000	- cotisation annuelle Communauté urbaine (délibération à ce même Conseil)	25 000
subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 970 113	subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 678 750
contrats spécifiques	225 000	contrats spécifiques	350 000
produits financiers	7 000	produits financiers	5 000
produits divers et transferts de charges	80 000	produits divers et transferts de charges	60 000
Total 2013	8 317 489	Total 2014	8 114 720

A la signature de la présente convention, 40 % de la subvention totale votée sera mandatée sur appel de fonds dans le mois suivant la réception, par la Communauté urbaine, de la demande d'acompte de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Les 60 % restants feront l'objet d'un échelonnement au cours de l'exercice 2014, conformément aux dispositions prévues à l'article 6 de la convention annuelle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 550 970 € au profit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année 2014,

b) - l'attribution d'une participation exceptionnelle d'un montant de 445 000 € sur l'exercice 2014 au titre de l'accompagnement de l'Agence dans sa mission de révision du plan local de l'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - opération n° 0P06O0216 - compte 6574 - fonction 824.

4° - Les recettes correspondant au remboursement des rémunérations des agents mis à disposition de l'Association, pour un montant prévisionnel de 260 116 €, seront inscrits au budget principal - exercice 2014 - opération n° 0P28O2401 - compte 708 48 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.